

*Aux équipes de direction des lycées*

# **GUIDE DES SERVICES RÉGIONAUX**



*1*

# Présentation globale

# Fonctionnement du pôle Lycées



Le pôle Lycées est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des interventions de la Région en matière scolaire.

## Il est composé de 4 directions :

- Direction de la Performance Budgétaire et Contractuelle (DPBC)
- Direction de la Réussite des Elèves (DRE)
- Direction du Patrimoine et de la Maintenance (DPM)
- Direction des Opérations (DO)

## Le pôle Lycées s'appuie également sur les services d'autres pôles de la Région :

- Le pôle Ressources Humaines (Agents des Lycées)
- Le pôle Transformation Numérique (Equipement et maintenance numérique des lycées et des élèves)
- Le pôle Politiques Sportives, de Santé, de Solidarité et de Sécurité (Brigade Régionales de Sécurité (BRS))

Utilisez le lien cliquable ci-dessous.

[Informations générales](#)

# La Direction Générale Adjointe (DGA)



The screenshot displays the DGA website interface with several key sections:

- Dossier de presse rentrée 2022**: A button labeled "Dossier de presse rentrée 2022-2023" with a document icon.
- SIRET, RIB & logotype de la Région**: Displays "N° SIRET : 237 500 079 00015" and a "RIB REGION ILE DE FRANCE" button. Below it is a dark blue button "Lien vers le logotype Région" with a right-pointing arrow.
- Restons en contact**: A section titled "Changement de personnel de direction - Proviseur / Adjoint gestionnaire :". The text explains that at each school year, the SIRE asks to fill a questionnaire to know the identity of provisors, provisors-adjointes, and management adjoints to update the Pole Lycées database. It also notes that numerous personnel changes can still occur throughout the school year (departure, retirement, mutation...).
- Droit à l'image**: A section titled "Autorisation - droit image mineur" and "Autorisation - droit image majeur", each with a document icon.

## Service Information et Relations Extérieures (SIRE)

Service transversal d'information interne et externe qui a la charge de répondre aux demandes des établissements en lien avec l'ensemble des directions du pôle.

Ce service gère notamment la boîte mail [polelycees@iledefrance.fr](mailto:polelycees@iledefrance.fr) mais également l'information en ligne sur le site lycées.

C'est également ce service qui, à chaque rentrée scolaire, vous sollicite pour remettre à jour les bases de données du pôle concernant les personnels de direction dans les établissements.

Ce service héberge également les assistantes mutualisées du Pôle Lycées. **Mail** : [PLYC-secretariat.mutualise@iledefrance.fr](mailto:PLYC-secretariat.mutualise@iledefrance.fr)

Utilisez le lien cliquable ci-dessous.

[Information et communication](#)

# Direction du Patrimoine et de la Maintenance (DPM)



Identifiez vos référents travaux :  
<https://lycees.iledefrance.fr/contacts>



Utilisez le lien  
clicquable  
ci-dessous.

La direction du patrimoine et de la maintenance assume la gestion et la maintenance d'un patrimoine bâti de plus de 6,5 millions de m<sup>2</sup>. **Elle assure une relation privilégiée de proximité avec les établissements.**

## Elle regroupe :

- **Un service administratif général** (marchés publics)
- **4 services techniques territoriaux** (ingénieurs et techniciens maintenance)
- **3 services transverses** (service d'expertise patrimoniale et ingénierie de maintenance, service énergie, service amiante et plomb)

Gestion patrimoniale  
entretien et  
maintenance

# Direction des Opérations (DO)



Région  
île de France

LYCÉES  
ÉCO-RESPONSABLES

Utilisez les  
liens cliquables  
ci-dessous.

Cette direction a en charge la mise en œuvre du Plan d'Urgence des Lycées et des opérations bâtimentaires d'envergure (rénovations, extensions, constructions...).

## Elle regroupe :

- **Le service programmation** – qui a pour mission de définir et configurer les besoins des lycées en termes de locaux pédagogiques et transversaux, il porte différents référentiels programmatiques (référentiel général, sureté, demi-pension, handicap), et il assure le suivi des innovations fonctionnelles dans les opérations menées.
- **3 services de maîtrise d'ouvrage** – qui rassemblent des directeurs d'opération qui coordonnent chaque opération bâtimenaire du Plan d'urgence des lycées.
- **Le service études générales et environnementales** - ce service rassemble la construction durable et la sécurité des bâtiments ainsi que le label **lycées Eco-Responsables**. [Lycees.eco-responsables@iledefrance.fr](mailto:Lycees.eco-responsables@iledefrance.fr)
- **Le service ressources techniques du bâti et du foncier** – ce service coordonne les données du pôle sur les volets énergie et patrimoine à travers l'outil Guepard. Pour contacter le service : [connaissance.patrimoine@iledefrance.fr](mailto:connaissance.patrimoine@iledefrance.fr)

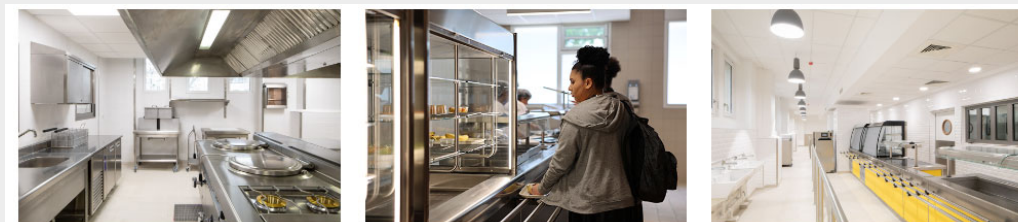
[PPI 2017-2027](#)

[Accueil élève en situation de handicap \(AESH\)](#)

[Lycées Eco-Responsables](#)

[Guepard3D](#)

# Direction de la Réussite des Elèves (DRE)



Utilisez les  
liens cliquables  
ci-dessous.

## Cette direction regroupe :

- **Service offre de formation** - adapter l'offre de formation quantitativement et qualitativement en lien avec les compétences : programme pédagogique des lycées, sectorisation, carte des formations professionnelles initiales.
- **Service actions éducatives** - ce service a mis en place le Budget d'Autonomie Educative Francilien (BAEF). Il est également le service référent pour mettre en relation les lycées et de multiples associations impliquants des intervenants dans les lycées (culture, sensibilisation citoyenne, valeurs de la république...). – [budgetdautonomie@iledefrance.fr](mailto:budgetdautonomie@iledefrance.fr)
- **Service hébergement, restauration et aides sociales (SHRAS)** - Ce service prend en charge la tarification au QF dans la restauration scolaire (EquiTables), le Fonds Commun Régional des Services d'Hébergement (FCRSH), l'accompagnement à l'hygiène en restauration et le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), ainsi que les différentes aides sociales (Aide à la restauration à l'équipement des élèves, l'aide aux Frais de concours des CPGE). – [aideslyceens@iledefrance.fr](mailto:aideslyceens@iledefrance.fr) - [equitables@iledefrance.fr](mailto:equitables@iledefrance.fr)
- **Service équipements pédagogiques** - Ce service accompagne les lycées dans leur évolution (mesures de rentrée, livraison de nouveaux locaux) ou renouvellement ou complément des besoins en équipement. Pour ce faire ils utilisent l'outil LyStore. – [equipementspedagogiques@iledefrance.fr](mailto:equipementspedagogiques@iledefrance.fr)

**Mail :** [PLYC-secretariat.mutualise@iledefrance.fr](mailto:PLYC-secretariat.mutualise@iledefrance.fr)

[Convention cadre  
2023-2028](#)

[Offre de formation](#)

[Actions éducatives](#)

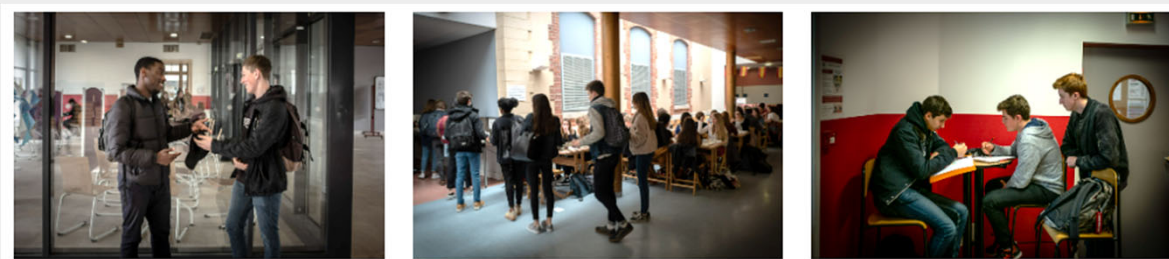
[Restauration scolaire](#)

[Du local sur mon  
plateau](#)

[Aides aux lycéens](#)

[Equipe-  
ment  
pédagogique](#)

# Direction de la Performance Budgétaire et Contractuelle (DPBC)



Utilisez les liens cliquables ci-dessous.

**Cette direction est notamment chargée :**

- Des dotations de fonctionnement aux établissements (DGFL, FCF)
- Du forfait d'externat des lycées privés
- Des contrats et conventions (logements de fonction, flotte automobile, assurances...)

**Mail :** [PLYC-secretariat.mutualise@iledefrance.fr](mailto:PLYC-secretariat.mutualise@iledefrance.fr)

[Dotation budgétaire](#)

[Logements de fonction](#)

[Occupation temporaire des locaux](#)

[Flotte auto et assurances](#)

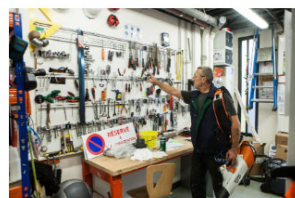


# Autres services régionaux

## Pôle Ressources Humaines



Identifiez votre responsable RH :  
<https://lycees.iledefrance.fr/contacts>



Utilisez les  
liens cliquables  
ci-dessous.

[Agents des lycées](#)

[Gestion des agents](#)

[Fiches fonctions](#)

[Dialogue social](#)

[Formation](#)

[Réunions chefs d'équipe](#)

[Vêtements de travail](#)

[Stagiaires et apprentis](#)

La Région gère les 8 900 agents exerçant les fonctions d'accueil, d'entretien général, de maintenance et de restauration au sein des lycées franciliens.

Vous trouverez sur le site lycées toutes les modalités liées à la gestion des ressources humaines : emploi, développement et accompagnement des compétences, prévention des risques professionnels et sécurité au travail, temps de travail ainsi que la liste de vos référents RH.

Toutes vos demandes concernant le personnel région des lycées (ex : extranet RH) doivent être adressées à  votre responsable RH.

## **Autres services régionaux**

# **Pôle Transformation Numérique (PTN)**

**Direction numérique innovation et smart**  
**Service de la Transformation numérique des lycées**



**Centre de service numérique :  
N° vert : 0 800 711 194**

 **Région  
île de France**

**mon  
lycée.net**

Utilisez les  
liens cliquables  
ci-dessous.

### **Ce service gère :**

- La plateforme de services Monlycee.net
- La mise à disposition des équipements individuels des élèves et des enseignants
- L'équipement des salles de classe (ordinateurs fixes et écrans numériques interactifs)
- Les ressources numériques et les manuels scolaires
- Les infrastructures réseau et Wi-Fi

Retrouvez l'ensemble  
des **informations** et  
les **contacts** dans le  
**livret de rentrée.**

## ***Autres services régionaux***

# **Pôle Politiques Sportives, de Santé, de Solidarité et de Sécurité**

***Direction de la sécurité et de l'aide aux victimes***  
***Service Brigades régionales de sécurité (BRS)***



Utilisez le lien cliquable ci-dessous.

[Brigade Régionale de Sécurité](#)

Ce service a pour vocation de se transporter dans tous les établissements qui se trouvent sur le territoire francilien et d'accompagner les équipes de direction dans la gestion de situations signalés et d'informer dans les meilleurs délais la direction générale adjointe du Pôle Lycées.

Mises en place en avril 2019 pour répondre à des situations d'urgence ou de crise (violences, intrusions et...) dans les établissements franciliens, la BRS est répartie dans des lycées référents dans chacune des trois académies, pour pouvoir intervenir sur tout le territoire francilien.

Les brigades régionales de sécurité interviennent à la demande des chefs d'établissement. Intervenant à l'intérieur et aux abords de l'établissement, ces agents régionaux sont placés sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement.

The Ibis logo consists of the word "Ibis" in a white, italicized serif font, centered within a solid red square. Above and below the square are thin vertical red lines. The entire logo is centered on a dark blue background with diagonal stripes on the sides.

*Ibis*

# Focus sur Direction du Patrimoine et de la Maintenance (DPM)

# Les travaux



## Les différents types d'interventions patrimoniales dans les lycées, comprennent :

- Les travaux relevant du **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)** ou "grosses opérations", gérés par un mandataire et sélectionnés par un jury pour la maîtrise d'œuvre.
- Les **opérations en maîtrise d'ouvrage directe (MOD)** de moyenne importance, où la Région assure directement la maîtrise d'ouvrage avec le concours d'un maître d'œuvre externe.
- Les **subventions aux établissements** pour des opérations de maintenance courante, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EPLÉ avec l'appui technique des services régionaux.
- Les **fonds d'urgence**, qui représentent une subvention limitée à 45.734 € par établissement pour des interventions urgentes.
- Les **marchés à bon de commande (MAC)** pour de petites interventions, où la Région fait appel à des entreprises préalablement sélectionnées par appel d'offres public.

Utilisez le lien  
cliquable  
ci-dessous.

[Toutes les  
informations ici.](#)

# Convention travaux dans les établissements



Identifiez vos référents travaux :  
<https://lycees.iledefrance.fr/contacts>

## Convention 2021/2023

Dans le cadre de la démarche de sécurisation juridique de la délégation de la maîtrise d'ouvrage régionale, la région a mis en oeuvre de nouvelles modalités de fonctionnement relatives au versement des dotations pour la réalisation de travaux dans les lycées.

Ainsi, depuis 2018, le versement des dotations votées est subordonné à la signature préalable par le lycée d'une convention valable 2 ans. Une nouvelle convention pour la période 2021/2023 est à signer par les établissements, vous la trouverez dans le cadre ci-dessous à retourner signée à [polelycees@iledefrance.fr](mailto:polelycees@iledefrance.fr). Vous trouverez également le formulaire à remplir pour chaque demande de travaux. Un

## FAQ conventions

+ La convention doit-elle être présentée en CA ?

+ Le proviseur devient-il maître d'ouvrage ?

+ Cela constitue-t-il une nouvelle mission pour le proviseur ?

Utilisez le lien cliquable ci-dessous.

[Retrouvez les documents ici.](#)

Modalités de fonctionnement mises en place par la Région concernant le versement des dotations pour la réalisation de travaux dans les lycées, dans le cadre de la démarche de sécurisation juridique de la délégation de la maîtrise d'ouvrage régionale.

- Depuis janvier 2021 et jusqu'en décembre 2023, le versement des dotations votées est conditionné par la signature préalable par le lycée de la "**convention dotation travaux EPLE**" ainsi que par le remplissage d'un **formulaire pour chaque demande de travaux**. **Le formulaire doit être retourné à vos ingénieurs et techniciens régionaux.**
- Afin d'obtenir une dotation depuis le 1er janvier 2021, **il est impératif de retourner la convention signée**, comprenant les 4 pages obligatoires, au format PDF, à l'adresse [polelycees@iledefrance.fr](mailto:polelycees@iledefrance.fr). La convention prend effet uniquement à partir de la première dotation liée votée en Commission Permanente. Une fois ce vote effectué, la convention signée par la Région est retournée au lycée.

**Nous vous encourageons à prendre connaissance de ces éléments et à respecter les procédures énoncées afin de faciliter le processus de versement des dotations pour la réalisation de travaux dans votre établissement.**

Si vous avez des questions supplémentaires ou besoin d'assistance, n'hésitez pas à contacter les ingénieurs et techniciens régionaux chargés des travaux dans les lycées.

# Guide de la maintenance courante

## Guide de la maintenance

La Région Ile-de-France a réalisé un ensemble de documents permettant aux établissements de disposer d'outils et de référentiels pour les réalisations des actions d'entretien et de maintenance et notamment le **Guide de la maintenance courante**.

Réalisé en collaboration avec les organisations syndicales représentant les personnels de direction des lycées, le guide de la maintenance courante des lycées, établi par les services de la Direction du Patrimoine et de la Maintenance du Pôle Lycées, définit les actions à réaliser et répartitions de charges pour assurer une meilleure gestion patrimoniale et assurer la mise à disposition de sites et de bâtiments dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

## Kit de maintenance

- 2022-02 - Guide de la maintenance courante des lycées
- 2022-07 - Commission de sécurité - Fiche de contrôle préparatoire
- 2022-07 - Evacuation eaux pluviales - guide technique
- 2021-10 - Courrier Kit de communication maintenance
- 2021-10 - Guide gestion de l'énergie dans les lycées
- 2021-10 - Maîtrise du risque sanitaire dans les



Utilisez le lien cliquable ci-dessous.

La Région a élaboré un ensemble de documents visant à fournir aux établissements des outils et des référentiels pour la réalisation des actions d'entretien et de maintenance, notamment le **Guide de la maintenance courante**.

Ce guide, élaboré, en 2021, en collaboration avec les organisations syndicales représentant les personnels de direction des lycées. Son objectif est de définir les actions à entreprendre ainsi que les répartitions de charges afin d'assurer une meilleure gestion patrimoniale et de garantir la mise à disposition de sites et de bâtiments dans des conditions optimales de confort et de sécurité.

**En utilisant ce guide comme référence**, vous disposerez d'un ensemble de recommandations et de bonnes pratiques pour mener à bien les travaux d'entretien et de maintenance dans votre établissement. Il vous aidera à optimiser la gestion de votre patrimoine et à fournir un environnement propice à l'apprentissage, dans le respect des normes de confort et de sécurité.

**N'hésitez pas à partager ces informations avec les membres de votre équipe concernés par ces actions.**

[Retrouvez les documents ici.](#)



2

# Vos outils au quotidien



# Le site Lycées : un site dédié aux équipes de direction des établissements



Ce site est un centre de ressources qui précise les modalités de la relation EPLE/Région/Pôle Lycées et RH.

*Adresse du site : <https://lycees.iledefrance.fr/>*

Vous y trouverez un grand nombre d'informations, notamment l'identification de vos contacts au sein du Pôle Lycées et du Pôle Ressources Humaines :

*Suivez ce lien : <https://lycees.iledefrance.fr/contacts>*

La Région envoie également après chaque Commission Permanente une newsletter qui vous rédige vers les actualités du Pôle sur le Site Lycées.

# Une question/une info sur le Pôle Lycées

[polelycees@iledefrance.fr](mailto:polelycees@iledefrance.fr)

Cette boîte mail est le lien entre notre collectivité et l'ensemble des établissements. **Elle ne communique qu'avec les boîtes mails génériques académiques des lycées** (proviseurs : [ce.UAI@ac-academie.fr](mailto:ce.UAI@ac-academie.fr) / gestionnaires : [int.UAI@ac-academie.fr](mailto:int.UAI@ac-academie.fr)), ces boîtes mails appartiennent aux établissements cela évite ainsi de fastidieuses mises à jour suite aux différents mouvements de personnels dans les lycées.

Veillez à activer et consulter votre boîte mail générique académique régulièrement. Pour toute information consulter votre contact au rectorat.

# Une question/une info sur les Ressources Humaines

Toutes vos demandes concernant le personnel région des lycées (ex : extranet RH) doivent être adressées **à votre responsable RH.**

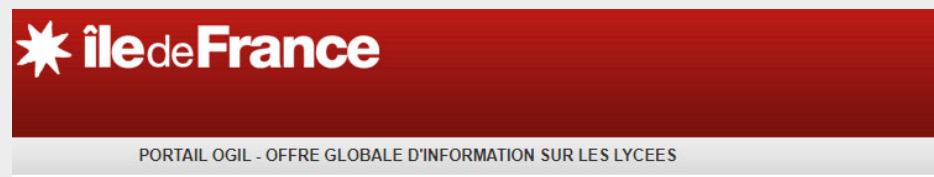
Identifiez votre responsable RH : <https://lycees.iledefrance.fr/contacts>

Utilisez les liens cliquables ci-dessous.

Avant de contacter [polelycees@iledefrance.fr](mailto:polelycees@iledefrance.fr),

consultez le site lycées, il y a de fortes chances pour que vous y trouviez l'information : <https://lycees.iledefrance.fr/>

# Ogil – (Offre Globale d'Information des Lycées)



**Avec Ogil, vous pouvez effectuer les tâches suivantes de manière simple et efficace :**

- **L'enquête annuelle de préparation de la DGFL** : Ogil facilite le processus de collecte des données nécessaires à l'enquête annuelle de préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées.
- **Les déclarations de sinistres** : Vous pouvez utiliser Ogil pour effectuer les déclarations de sinistres liés aux contrats d'assurance, aux dommages aux biens et à la garantie décennale de votre établissement.
- **Gérer la tarification de la demi-pension au quotient familial** : Ogil vous permet de gérer la tarification de la demi-pension en fonction du quotient familial des élèves, simplifiant ainsi le processus de calcul et d'ajustement des frais de restauration scolaire.
- **L'enquête annuelle sur les logements de fonction** : À l'aide d'Ogil, vous pouvez mener l'enquête annuelle sur les logements de fonction présents dans votre établissement, fournissant ainsi des informations précieuses pour la gestion de ce type de logements.

Ogil est conçu pour simplifier vos tâches administratives et vous faire gagner du temps dans la gestion de votre établissement.

Utilisez le lien cliquable ci-dessous.

[OGIL](#)

# LyStore – campagne d'équipement des lycées



Utilisez les liens cliquables ci-dessous.

LyStore, une application en ligne qui facilite la commande d'équipements numériques pour votre lycée.

Voici les différentes campagnes d'équipement disponibles :

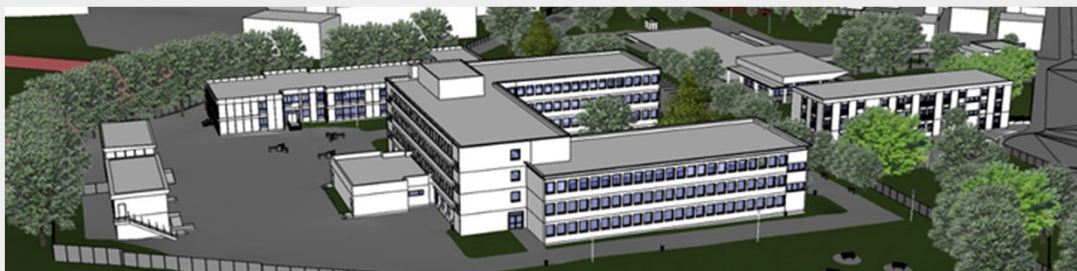
- **Campagne premier équipement (1E)** : Cette campagne concerne les lycées neufs ainsi que les lycées ayant bénéficié de travaux de rénovation. Elle vise à fournir les équipements nécessaires à ces établissements pour assurer leur bon fonctionnement.
- **Campagne mesure de rentrée (MR)** : Cette campagne permet la création de sections ou la montée pédagogique dans les lycées. Elle offre l'opportunité d'obtenir les équipements nécessaires pour soutenir ces initiatives pédagogiques.
- **Campagne MLDS** : Cette campagne est dédiée à l'accueil de formations spécifiques au sein des lycées. Les équipements requis pour ces formations peuvent être commandés via LyStore.
- **Campagne complément renouvellement d'équipement (CR)** : Cette campagne est ouverte à tous les lycées et permet de renouveler les équipements existants ou de compléter ceux déjà en place.

LyStore est un outil qui vous permettra de commander les équipements dont vous avez besoin pour assurer un environnement pédagogique optimal dans votre lycée.

Ces campagnes sont disponibles sur <https://monlycee.net/>

Retrouvez toutes les informations sur la page : [Equipements pédagogiques](#)

# GUEPAR3D *(Gestion Unifiée des Etablissements et du Patrimoine Régional)*



Utilisez les  
liens cliquables  
ci-dessous.

GUEPAR3D, un espace numérique conçu pour **améliorer la gestion patrimoniale** des établissements scolaires.

GUEPAR3D est intégré à l'ensemble des outils régionaux déjà déployés auprès des lycées et est accessible via l'Espace Numérique de Travail (ENT). Cet espace numérique offre une multitude de fonctionnalités pour faciliter la consultation des plans de nos établissements et favoriser le partage d'informations sur le patrimoine avec les services du Pôle Lycées.

Dans un premier temps, GUEPAR3D permet à chaque lycées de consulter les plans de son établissement et de partager avec les services du Pôle Lycées l'inventaire de son patrimoine. Cette plateforme numérique offre ainsi une vision globale et unifiée du patrimoine francilien, facilitant ainsi la coordination et la gestion des ressources de la Région.

Pour obtenir des  
infos sur GUEPAR3D,  
c'est ici :  
[Guepard3D](#)

Pour accéder à  
GUEPAR3D,  
connectez-vous :  
<https://monlycee.net/>

Plus d'info :  
[guepar@iledefrance.fr](mailto:guepar@iledefrance.fr)

# Centrale d'achat

**Centrale d'achat**

île de France  
SMART SERVICES

**CENTRALE D'ACHAT**

La centrale d'achat regroupe les besoins et se charge de trouver des fournisseurs à des prix compétitifs. Quand c'est possible, elle privilégie les fournisseurs franciliens, le bio et tend à limiter l'impact écologique.  
Vous pouvez également, par ce biais, commander des prestations de **contrôles techniques obligatoires (CTO)**.

Contact

[centrale-achat@iledefrance.fr](mailto:centrale-achat@iledefrance.fr)

- 2022-06 - Présentation de la centrale d'achat régionale d'Île-de-France
- 2021-10 - Convention d'adhésion centrale d'achat
- 2022-05 - Process de création de compte centrale achat
- 2021-04 - Info protection des données personnelles

Centrale d'achat →

**Distributeurs de protections périodiques**

Les lycées publics ont reçu, entre le printemps et l'été 2021, les distributeurs et les consommables nécessaires pour couvrir l'intégralité des besoins pour l'année 2021. A partir de 2022, pour une meilleure gestion des commandes et livraisons, le réapprovisionnement est réalisé par les lycées, par mobilisation de la DGFL, au sein de laquelle a été intégrée cette nouvelle dépense.

Les lycées privés ont reçu une information de la région - en 2021 - dans laquelle il est proposé de mobiliser les ressources du Budget d'Autonomie Educative Francilien (BAEF) pour mettre en place des distributeurs de protections périodiques.

Procédure

Le réassort des consommables fait appel à la centrale d'achat

Utilisez les liens cliquables ci-dessous.

La Centrale d'Achat, est un outil de mutualisation des achats géré par le Pôle Juridique Achats Donnée, qui vise à faciliter l'accès direct à des produits sans la nécessité d'une mise en concurrence préalable.

La Centrale d'Achat a pour **objectif principal de contribuer à l'efficacité et à la performance économique de l'achat public**. Dans cette optique, elle propose une gamme variée de produits, tels que les produits d'entretien, les denrées alimentaires, les solutions d'impression, ainsi que les contrats d'entretien techniques obligatoires.

**L'adhésion à la Centrale d'Achat s'effectue par la signature d'une convention** entre votre établissement et la Région Île-de-France. Cette convention vous permettra de bénéficier des marchés passés par la Centrale d'Achat. Veuillez noter que la signature de cette convention est une étape préalable à l'accès aux services proposés par la Centrale.

[La centrale d'achat](#)

**Pour toute information :**  
[centrale-achat@iledefrance.fr](mailto:centrale-achat@iledefrance.fr)

3

**Lycée sortant d'une opération  
(rénovation/reconstruction...)**

# Garanties après la réception des travaux

Les garanties auxquelles vous pouvez prétendre après la réception des travaux, et les informations complémentaires concernant les opérations de rénovation ou de reconstruction réalisées dans les lycées.

**Garanties après la réception des travaux :** Lorsque vous constatez des défauts après la réception des travaux, il est possible de faire jouer les garanties à l'encontre du constructeur de l'ouvrage. Voici les trois garanties dont vous pouvez bénéficier :



- **Garantie de parfait achèvement (GPA) :** pendant l'année suivant la réception des travaux, vous bénéficiez d'une garantie de parfait achèvement. Cette garantie impose à l'entrepreneur de réparer tous les désordres signalés au procès-verbal de réception des travaux. Veuillez informer votre Directeur de Projet de la Direction des Opérations des dysfonctionnements ou malfaçons afin qu'il puisse demander à l'entreprise d'intervenir pour effectuer les réparations dans un délai raisonnable. Si les réparations ne sont pas réalisées dans le délai fixé, la Région pourra saisir le tribunal judiciaire.
- **Garantie de bon fonctionnement :** la garantie de bon fonctionnement a une durée de 2 ans suivant la réception des travaux, sauf disposition contractuelle contraire. Elle concerne les éléments d'équipement défectueux, tels que les équipements dissociables (ex : ballon d'eau chaude). En cas de défaut, veuillez contacter rapidement votre Directeur de Projet de la Direction des Opérations pour lui indiquer les problèmes. Il demandera ensuite à l'entreprise d'intervenir à ses frais dans un délai raisonnable. Si les réparations ne sont pas effectuées dans le délai fixé, la région pourra saisir le tribunal judiciaire.
- **Garantie décennale :** pendant les 10 ans qui suivent la réception des travaux, l'opération bénéficie de la garantie décennale. Cette garantie impose au constructeur de réparer les dommages qui n'étaient pas décelables lors de la réception des travaux et qui affectent la solidité des éléments d'équipement indissociables du bâtiment. Veuillez contacter votre Directeur de Projet de la Direction des Opérations en cas de désordres afin de mettre en œuvre cette garantie. L'entreprise est tenue de réparer les dommages à ses frais pendant les 10 ans couverts par la garantie.



## Après une opération

Gardez contact avec l'Ingénieur directeur de projet  
pour les problèmes que vous pouvez rencontrer après livraison.

Retrouvez vos contacts :

<https://lycees.iledefrance.fr/contacts>

Prenez connaissance du guide de la maintenance courante des lycées :

Retrouvez le guide de la maintenance :

<https://lycees.iledefrance.fr/guide-de-la-maintenance-courante>

Obtenez une dotation travaux :

Retrouvez l'information sur les dotations travaux :

<https://lycees.iledefrance.fr/dotations-travaux>

Contrôles techniques et contrats d'entretien obligatoires :

Retrouvez l'information sur les CTO/CEO :

<https://lycees.iledefrance.fr/contrôles-obligatoires>

**Pages à découvrir :**

- [Calendrier des enquêtes annuelles du Pôle](#)
- [Notification d'attribution de subvention](#)
- [Actualités](#)

# Vos contacts



<https://lycees.iledefrance.fr/contacts>

Conseil régional d'Île-de-France  
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen  
Tél. : +33 1 53 85 53 85

 **Région  
île de France**

